

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 479

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191135

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Action culturelle - Nos talents sur scène - Convention de partenariat à intervenir avec le Département de la Loire, l'Université Jean Monnet, la Ville du Chambon Feugerolles, Guitare Avenue, PM Productions et la Limace -Règlement intérieur. Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 479

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Dossier : 191135

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Action culturelle - Nos talents sur scène - Convention de partenariat à intervenir avec le Département de la Loire, l'Université Jean Monnet, la Ville du Chambon Feugerolles, Guitare Avenue, PM Productions et la Limace -Règlement intérieur. Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville soutient l'émergence artistique ainsi que l'épanouissement des pratiques culturelles les plus diversifiées. Il s'agit de libérer les énergies créatives en favorisant la pratique de tous les arts.

□ **Motivation et Opportunité :**

Concernant l'aide aux pratiques amateurs, la Ville de Saint-Etienne souhaite, non seulement soutenir une diversité importante de disciplines afin que chacun puisse pratiquer les arts de son choix, mais aussi permettre aux stéphanois de suivre un parcours artistique tout au long de leur vie.

□ **Contenu :**

Dans le champs musical, outre son soutien aux écoles de musiques associatives et aux ensemble vocaux et instrumentaux amateurs, la Ville de Saint-Etienne a mis en place, grâce au concours de nombreux partenaires locaux, un dispositif de repérage et d'accompagnement pour les jeunes groupes de musiques actuelles de Saint-Etienne et du département.

Ainsi, Nos Talents sur Scène, est un tremplin à destination des jeunes groupes amateurs ligériens de musiques actuelles. Il est co-organisé avec l'association Métropolis 42. Ses modalités de mise en oeuvre sont détaillées dans la convention de partenariat ci-jointe à intervenir avec le Département de la Loire, Guitare Avenue, la Ville du Chambon-Feugerolles, l'Université Jean Monnet, la Limace et P&M Production.

Ce tremplin se déroule en trois phases :

- un appel à candidature,
- la sélection de 20 projets musicaux qui se produiront en concert dans 5 salles différentes : L'Espace Albert Camus au Chambon Feugerolles, la salle de spectacle de l'Université Jean Monnet, Le Disorder, Le Pax et le Château du Rozier à Feurs,
- à l'issue de l'écoute de ces 20 groupes par les membres du Jury, 6 projets seront retenus pour se produire au Fil le 7 mai 2020.

A l'issu de ce processus, seront décernés différents prix apportés par la Ville et ses partenaires :

- **Prix Ville de Saint-Etienne** Parcours d'accompagnement de 800 € financé par la Ville de Saint-Etienne,
- **Prix Le FIL** Parcours d'accompagnement de 800 € financé par Le FIL,
- **Prix Paroles et Musiques** Programmation dans le cadre du festival Paroles et Musiques 2020 / Paroles de Zinc – concert rémunéré à hauteur de 300 € par le Festival,
- **Prix Département de la Loire** Parcours d'accompagnement de 800 € financé par le Département de la Loire et mis en oeuvre par le Fil,
- **Prix Mission Jeunesse** Parcours d'accompagnement de 500 € financé par la Ville de Saint-Etienne,
- **Prix Seul(e) en Scène** 3 jours de résidence scène et/ou studio au Pax + Une programmation au Festival « Seul(e) en scène 2021 » financés par l'association Métropolis 42,
- **Prix Guitare Avenue** Bon d'achat de 250 € financé par le magasin Guitare Avenue,
- **Prix Château du Rozier** une journée de résidence scénique au Château du Rozier offerte par le Chateau du Rozier,
- **Prix Métropolis 42** 1 journée d'enregistrement dans un studio professionnel (valeur 300 €) financée par Métropolis 42,
- **Prix Season Records** 1 journée d'accompagnement offerte par Season records,
- **Coup de Co ur Le Disorder** Une programmation en concert de première partie au Disorder Club (concert non rémunéré),
- **Coup de Co ur Radio Dio** : interview et concert acoustique dans leur studio.

Dans le cadre de ce partenariat, la contribution de la Ville en crédits de fonctionnement s'élève à 3 420 € dont 1 300 € de dotation d'accompagnement aux groupes lauréats et 2 120 € de frais d'organisation.

La présente convention de partenariat est accompagnée du règlement du concours qui reprend les grands principes de ce partenariat et précise, pour les candidats, les modalités de participation au Tremplin Nos Talents sur Scène.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 3 420 € dont 1 100 €
apporté par la mission
jeunesse et vie étudiante

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	3 420 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à intervenir avec le Département de la Loire, l'Université Jean Monnet, la Ville du Chambon Feugerolles, Guitare Avenue, P&M Productions et la Limace,
- approuver le règlement de participation au Tremplin Nos Talents sur Scène,
- autoriser M. Le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention de partenariat dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 52 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

BP 2020 (sous réserve du vote du budget) chapitre 011 - article 6288

M. Georges ZIEGLER, Conseiller Municipal Délégué ne prend pas part au vote

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Marc CHASSAUBENE